



CA de l'INRA du 8 décembre 2004

compte-rendu par vos élus CGT

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 05/01/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL (21 OCTOBRE 2004)

Pour une fois, ce n'est pas une question de pure forme. L'approximation acceptable dans le rendu des débats est devenue une déformation permettant que les ministères ne soient pas pris en défaut (sur la recréation des postes) et rendant anodines ou peu compréhensibles certaines de nos interventions (sur l'avis du Comepra sur les OGM et sur la création variétale). Le vote des représentants du personnel sur la DM2 a également été inversé. Un débat houleux suit notre protestation. Nous estimons que c'est une question importante, car le PV est le seul document attestant de ce qui s'est effectivement dit.

Votes contre : 3 (CGT), abstention : 4 (CFDT + le représentant du CNJA), pour : les autres

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2004

La principale mesure est une baisse des ressources contractuelles prévisibles jusqu'à la fin de l'année de 10,9 M€ (dont 9,1 M€ sur les contrats « A », soit près de 20% de la somme prévue !). Cette baisse est répercutée pour moitié sur les « opérations immobilières » et pour moitié sur le « soutien de base aux unités de recherche ». Accessoirement (pourrait-on dire), 0,2 M€ sont supprimés au titre de la rémunération du personnel boursier. Nous soulignons la fragilisation des moyens de l'INRA qu'induit le financement contractuel. Un débat s'ensuit sur les programmes européens. M. Pagesse (Limagrain) souligne que les scientifiques perdent leur temps à faire des papiers. Le besoin d'allègement est reconnu par certains officiels, ce qui permet à un élu CGT d'exposer l'intérêt d'un financement intégral par l'organisme lui-même : un seul débat sur les programmes, une seule évaluation, du temps pour la recherche, l'indépendance et la durée, l'anticipation...

Votes abstention : 3 (CGT), pour : les autres

BUDGET PRIMITIF 2005 POUR L'INRA

Le directeur du financement introduit le sujet en remontant au prétendu nouveau milliard d'euros au BCRD (le budget « Recherche » au niveau du ministère) 2005. Il cite les 356 ME de moyens supplémentaires et l'engagement du « remplacement de tous les départs de chercheurs ». Concernant le BP INRA, outre des questions techniques (TVA), il affiche des hausses par rapport au BP 2004 : 3% sur l'ensemble des recettes, 2,3% pour les dépenses de personnel et 4,8% pour fonctionnement + investissement avec des crédits de paiement (CP) égaux aux autorisations de programmes (AP). Les 9,4 M€ de hausse des dépenses de personnel recouvrent principalement : 1,8 M€ pour la hausse de 0,5% du point d'indice de 2004, 4,3 M€ pour l'effet « en année pleine » de la différence entre les créations de titulaires et la suppression de 62 des 92 CDD « Haigneré » et 2,6 M€ pour le « glissement vieillesse – technicité ». Parmi les points « de détail », la ligne « rémunération diverses ... » passe de 1,8 M€ en 2004 (après DM2) à 3,3 M€ (soit 80% de hausse) « surtout du fait de l'augmentation de l'intéressement des chercheurs ».

Pour Marion Guillou, « c'est un budget rassurant ». Le retard des CP sur les AP s'était gravement creusé. Maintenant AP = CP, ce qui n'est pas techniquement nécessaire, mais ce sera la règle avec l'application de la LOLF en 2006.

Intervention d'un élu CGT :

- Sur le budget « Recherche » : les 356 M€ « en plus » ne sont qu'une partie du rattrapage des 618 M€ de réduction cumulées de 2002 à 2004 et le reste du « milliard » va, pour 350 M€ à la nouvelle agence (ANR) qui n'a rien de nouveau puisqu'elle se substituera simplement aux fonds ministériels (FNS et

FRT) et 300 M€ à des « mesures fiscales », principalement le fameux « crédit d'impôts recherche ». Elle va s'ajouter à une hausse de 400 M€ en 2004¹, alors que les grandes entreprises qui en bénéficient continuent à fermer leurs labos et à licencier leur personnel de recherche ! Si une évaluation est nécessaire, c'est celle du « crédit d'impôts recherche » !

- Sur les postes et les engagements les concernant. Le tableau des effectifs montre que : a) Les créations 2004 ne sont toujours que des « créations en gestion » ; la création statutaire en loi de finances rectificative 2004 en fin d'année, pourtant promise², n'a pas eu lieu. b) Sur 2005, la situation diffère selon les corps : les 55 postes supprimés en CR + IR sont bien recréés mais, en dessous, la suppression de 100 (cent !) AGT E3 et de 9 AJT E5 pour transformation en TR et AI aboutit à la création effective de seulement 27 postes sur les 46 qui devaient l'être dans ces corps. La création devait être « à l'identique », et cet engagement ministériel s'est trouvé suivi de celui de maintenir tous les emplois statutaires en 2005. Vis à vis des promesses, il manque 19 postes ! M. Eddi avait engagé ici même la parole du ministre sur les créations. Si cette parole vaut quelque chose, c'est la DG INRA qui le fait mentir et M. Eddi doit la désavouer publiquement !

M. Havet (CFDT) rappelle ensuite que des hausses budgétaires par rapport à des années creuses n'ont pas de sens. Si on remonte à 2001, c'est à dire sur 4 ans, on doit se contenter de +6% pour le fonctionnement ! Mme Gourgeon (min. Budget) nous réplique que les promesses du milliard supplémentaire et du maintien des postes de chercheurs sont bien tenues³. Pour M. Eddi (min. Recherche), ça allait mal en 2003 et 2004. Cette année, nous avons un rattrapage et le milliard « doit être vu dans une perspective de croissance ». Il considère que nous lui avons donné acte de la tenue des promesses ministérielles. « La suite, ce sont des mesures nouvelles... »⁴. Il admet qu'il faudra effectivement faire une évaluation du crédit d'impôt recherche. Il conclut en déclarant qu'il est plus facile cette année de demander de voter le budget.

L'autre élu CGT lui rappelle alors qu'il avait plaidé sans réserve pour qu'on le vote l'année dernière et l'année d'avant... Il demande qu'on soit clair sur la disparition des AGT et sur la suite, à un moment où les AJT commencent aussi à être attaqués. Jusqu'où comptez vous aller ? Au niveau « chercheurs », la suppression de 10 CR2 (transformés en CR1) va à l'encontre des besoins exprimés par les jeunes lors du mouvement de ce printemps. Marion Guillou endosse les disparitions de postes. « L'Etat nous rend les postes, c'est nous qui re-pyramidons ». Tous les besoins qui nous remontent sont des postes requalifiés ; ça permettra aussi d'éviter les sous-classements... Concernant les CR2, M. Dodet (DGA) affirme qu'ils veulent toujours recruter des jeunes, mais après un post-doc, ils doivent être mieux recrutés, en plus, ils dépassent alors souvent la limite d'âge de CR2... ! CR1, c'est mieux !

Un élu CGT réplique que requalifier c'est bien, mais le travail de base existe toujours. Qui le fera ? Des sous-traitants ? Des stagiaires ? Comment capitaliserons nous les savoir-faire techniques ? Pour les demandes de postes, l'autocensure marche à fond : on demande ce qui a une petite chance de passer dans l'ambiance actuelle. Marion Guillou réplique à son tour en affirmant qu'« il y a encore 2080 agents techniques à l'INRA » en confondant exprès les corps d'AGT et d'AJT.

Votes contre : 6 (CGT + CFDT), pour : les autres

BUDGET PRIMITIF 2005 POUR LE CPOV

En explication de vote, nous relevons que ce budget montre le maintien en bonne santé du système français de protection des obtentions végétales depuis quelques années, alors qu'il était précédemment voué à disparaître.

Votes abstention : 2 (CFDT), pour : les autres (y compris les 3 CGT)

¹ voir notre CR du CA du 17/12/03

² voir les CR des CA des 15/06/04 (bas de p.1) et du 21/10/04 (également en bas de p.1)

³ Dans sa présentation du budget 2005 de la Recherche le 22 septembre 2004, François d'Aubert affirmait pourtant bien « En 2005, tous les emplois statutaires sont préservés ». Au 05/01/2005, le document « projet de loi de finances 2005 - recherche » est toujours téléchargeable à l'adresse : <http://www.recherche.gouv.fr/budget/2005/index.htm>. La phrase figure en gras en début d'un paragraphe sur la 1^{ère} page du chapitre « priorité n°1 : les personnels ... » Ce n'est qu'ensuite, comme conséquence, que le ministre avait écrit : « le nombre de chercheurs statutaires des organismes est donc maintenu constant ».

⁴ Il y a pourtant bien mensonge, soit sur les créations, soit sur le maintien ultérieur. Voir la lettre du ministère en date du 11 octobre nous assurant du rétablissement « en gestion » des 550 postes de titulaires supprimés en 2004 et de leur « consolidation en loi de finances initiale 2005 ». Voir aussi la note précédente.

INFORMATION SUR LES RECHERCHES EN ALIMENTATION (HUMAINE)

Un dossier supplémentaire est distribué en séance, puis M. Leverve (DNHSA) présente des diapositives, certaines scientifiques (la flore du tube digestif diffère beaucoup entre individus et reste très stable au cours de la vie), d'autres statistiques (glucides, protides, lipides dans la ration au cours des décennies passées, ...), d'autres surtout sur les projets, les commissions de pilotage, d'arbitrage, les programmes, etc.

M. Arnould (industrie agro-alimentaire) aimerait que l'industrie se rapproche de tels programmes, M. Saurel (CNJA, Centre National des Jeunes Agriculteurs) appelle une implication de la profession agricole dans les comités de pilotage, d'autres évoquent la question de l'enrichissement des aliments, celle des risques chimiques (molécules pesticides). M. PAGESSE (Limagrain) s'inquiète de la « multiplicité des clés d'entrée » avec des conséquences pour les conclusions qu'on peut tirer. Il s'inquiète de la définition d'une « qualité » si la flore digestive diffère autant, et surtout plaide pour qu'en face du risque chimique pesticide on prenne en compte les mycotoxines, les résidus d'insectes dans les lots et les conséquences d'attaques au champ, comme dans les blés importés d'Ukraine il y a un an (les grains piqués par les punaises contenaient des enzymes s'opposant aux fermentations de la panification). Pour sortir du dilemme, il réclame la sélection de variétés résistantes, notamment aux fusarioses.

GIP « AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE »

M. EDDI présente la question, en tant que représentant du ministère de la Recherche. Ce GIP est simplement une structure « préfigurative » de l'agence « définitive », dont la définition dépend de la LOP. L'ANR se substituant effectivement aux FNS et FRT, ceux-ci ne bénéficient plus d'aucune autorisation de programmes et il est nécessaire de monter une structure relais pour assurer la transition. La CFDT intervient sur l'absence d'implication du CSRT dans le pilotage de cette structure et sur la précarité de ses ressources, dans la mesure où elles proviendront des privatisations. Nous intervenons sur la nécessité d'un financement récurrent direct à la place de tous ces guichets.

M. EDDI répond que les critiques portent sur la future agence et pas sur la structure « GIP » dont il est question aujourd'hui. « Critiquez la prochaine fois ! ». Pour Marion Guillou, sans FNS-FRT nous n'avons plus de ressources pour Génoplante, Agenae, etc. si le GIP n'est pas créé. Elle lit puis met au vote un texte approuvant cette création.

Votes contre : 6 (CGT + CFDT), pour : les autres

Après le vote, M. PAGESSE (Limagrain) nous interpelle sur notre opposition aux financements dépendants, « alors que, lui, il doit aller chercher ses moyens ». « L'argent que vous utilisez ne tombe pas du ciel, ça dépend de l'activité économique, et avec la faiblesse du dollar, les prévisions budgétaires seront peut-être irréalistes ». Il s'ensuit un débat confus au bout duquel nous arrivons à nous expliquer. Nous montrons que si des gens extérieurs à l'INRA ne comprennent pas nos positions budgétaires, c'est que notre Direction Générale cite rarement le caractère scientifique de notre travail (protestation de Marion Guillou) et jamais ce que nécessite une recherche scientifique, notamment la durée et l'indépendance, ce qui a des implications en matière d'emploi stable et de financements réguliers. Les recherches de Limagrain étant très normalement à but commercial, leurs principes de financement doivent logiquement être différents. Quant au change dollar/euro, c'est la conséquence directe de Maastricht et d'Amsterdam : l'euro est une monnaie gérée par des banquiers exclusivement sur leurs critères, indépendamment de toute politique économique... Evidemment, à ce point, la DG nous a coupé la parole...

AUTRES QUESTIONS

Nomination de Michel EDDI comme « directeur général délégué chargé de l'appui à la recherche »

L'intéressé sort pendant que Marion Guillou expose les contours de la fonction et la qualité du « candidat ».

Votes abstention : 3 (CGT), pour : les autres. (même vote CGT que lors de la nomination de Guy Riba⁵)

Acceptation d'un don en numéraire

Comme chaque fois que le CA est appelé à voter sur ce sujet, nous nous abstenons et nous rappelons notre opposition au financement caritatif de la recherche.

⁵ Voir le CR du CA du 21/10/04.